



T2 – Déclaration de revenus des sociétés (années d'imposition 2016 et suivantes)

Code 1601
Protégé B
une fois rempli

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* fédéraux. Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre centre fiscal ou bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le arc.gc.ca ou consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

055 N'inscrivez rien ici

Identification	
Numéro d'entreprise (NE) 001 R C	
Nom de la société 002 _____ Adresse du siège social L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 010 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 011 à 018. 011 _____ 012 _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ 015 _____ 016 _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ 017 _____ 018 _____	Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration? Début de l'année d'imposition Fin de l'année d'imposition 060 Année Mois Jour 061 Année Mois Jour Y a-t-il eu acquisition de contrôle qui a entraîné l'application du paragraphe 249(4) depuis le début de l'année d'imposition inscrit à la ligne 060? 063 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, donnez la date d'acquisition de contrôle ... 065 Année Mois Jour La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon le paragraphe 249(3.1)? 066 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes? 067 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une : constitution en société? 070 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> fusion? 071 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24. Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante? 072 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez et joignez l'annexe 24. Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion? 076 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société? 078 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée 079 _____ La société est-elle résidente du Canada? 080 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si non, indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97. 081 _____ Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale? 082 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez et joignez l'annexe 91. Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes : 085 <input type="checkbox"/> 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l) <input type="checkbox"/> 2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j) <input type="checkbox"/> 3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t) <input type="checkbox"/> 4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social) L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 020 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 021 à 028. 021 a/s de _____ 022 _____ 023 _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ 025 _____ 026 _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ 027 _____ 028 _____	Emplacement des livres comptables (s'il diffère de celui du siège social) L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 030 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 031 à 038. 031 _____ 032 _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ 035 _____ 036 _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ 037 _____ 038 _____
Genre de société à la fin de l'année d'imposition (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC) <input type="checkbox"/> 2 Autre société privée <input type="checkbox"/> 3 Société publique <input type="checkbox"/> 4 Société contrôlée par une société publique <input type="checkbox"/> 5 Autre société (précisez) _____ Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement 043 Année Mois Jour	<p style="text-align: center;">N'inscrivez rien ici</p> <p>095 096 898</p>

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

	Oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	150 <input type="checkbox"/>	9
La société est-elle une SPCC associée?	160 <input type="checkbox"/>	23
La société est-elle une SPCC associée qui demande la limite de dépenses?	161 <input type="checkbox"/>	49
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident qui détient des actions avec droit de vote?	151 <input type="checkbox"/>	19
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	162 <input type="checkbox"/>	11
Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	163 <input type="checkbox"/>	44
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	164 <input type="checkbox"/>	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	165 <input type="checkbox"/>	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal?	166 <input type="checkbox"/>	T5004
La société est-elle associée d'une société de personnes à laquelle un numéro de compte a été attribué?	167 <input type="checkbox"/>	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire (sans tenir compte de l'article 94)?	168 <input type="checkbox"/>	22
La société détenait-elle des actions dans une ou plusieurs sociétés étrangères affiliées durant l'année d'imposition?	169 <input type="checkbox"/>	25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du Règlement de l'impôt sur le revenu?	170 <input type="checkbox"/>	29
La société a-t-elle plus de 1 000 000 \$ d'opérations à déclarer avec des non-résidents avec lesquels elle a un lien de dépendance?	171 <input type="checkbox"/>	T106
Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	173 <input type="checkbox"/>	50
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	172 <input type="checkbox"/>	
La société a-t-elle gagné un revenu d'au moins une page ou un site Web sur Internet?	180 <input type="checkbox"/>	88
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) pour l'impôt sur le revenu?	201 <input type="checkbox"/>	1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons de biens culturels, écosensibles ou de médicaments?	202 <input type="checkbox"/>	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables pour un remboursement au titre de dividendes?	203 <input type="checkbox"/>	3
La société déduit-elle des pertes quelconques?	204 <input type="checkbox"/>	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	205 <input type="checkbox"/>	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206 <input type="checkbox"/>	6
(i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle a) des revenus ou des pertes tirés de biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320), b) des revenus tirés d'une société de personnes, c) des revenus tirés d'une entreprise à l'étranger d) des revenus tirés d'une entreprise de prestation de services personnels e) des revenus selon la division 125(1)a)(i)(C) ou 125(1)a)(i)(B), ou f) un plafond des affaires attribué selon le paragraphe 125(3.2); ou (ii) la société a-t-elle inscrit un revenu de placement total à la ligne 440?	207 <input type="checkbox"/>	7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	208 <input type="checkbox"/>	8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	210 <input type="checkbox"/>	10
La société demande-t-elle des déductions pour ressources?	212 <input type="checkbox"/>	12
La société demande-t-elle des réserves déductibles (autres que la provision transitoire selon l'article 34.2)?	213 <input type="checkbox"/>	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	216 <input type="checkbox"/>	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	217 <input type="checkbox"/>	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	218 <input type="checkbox"/>	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	220 <input type="checkbox"/>	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral, provincial ou territorial pour impôt étranger, ou un crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières?	221 <input type="checkbox"/>	21
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	227 <input type="checkbox"/>	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	231 <input type="checkbox"/>	31
La société fait-elle une demande pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	232 <input type="checkbox"/>	T661
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés liées est de plus de 10 000 000 \$?	233 <input type="checkbox"/>	33/34/35
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés associées est de plus de 10 000 000 \$?	234 <input type="checkbox"/>	
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	238 <input type="checkbox"/>	38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	242 <input type="checkbox"/>	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	243 <input type="checkbox"/>	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	244 <input type="checkbox"/>	45
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	249 <input type="checkbox"/>	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	250 <input type="checkbox"/>	39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	253 <input type="checkbox"/>	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	254 <input type="checkbox"/>	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1? (Démontrez vos calculs sur une feuille que vous intitulerez Annexe 92.)	255 <input type="checkbox"/>	92

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

La société a-t-elle été affiliée à des sociétés étrangères durant l'année d'imposition? 271 T1134
La société a-t-elle possédé ou détenu des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué total, à un moment quelconque de l'année, a dépassé 100 000 \$CAN? 259 T1135
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente? 260 T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie? 261 T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada? 262 T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE? 263 T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE? 264 T1174
La société a-t-elle payé des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition? 265 55
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC? 266 T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)? 267 T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition? 268 53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition? 269 54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers? 270 1 Oui 2 Non
La société est-elle inactive? 280 1 Oui 2 Non
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes. 284-289 %
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition? 291 1 Oui 2 Non
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition? 292 1 Oui 2 Non
Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible? 293 1 Oui 2 Non
Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible 294 Année Mois Jour
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition? 295 1 Oui 2 Non

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF 300 A
Moins:
Dons de bienfaisance (annexe 2) 311
Dons de biens culturels (annexe 2) 313
Dons de biens écosensibles (annexe 2) 314
Dons de médicaments (annexe 2) 315
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3) 320
Déduction de l'impôt de la partie VI.1* 325
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4) 331
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) 332
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4) 333
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4) 334
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4) 335
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale 340
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection 350
Total partiel B
Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 ») C
Ajouts selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii) 355 D
Revenu imposable (montant C plus montant D) 360
Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f 370
Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f (ligne 360 moins ligne 370) Z

* Ce montant est égal à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 9).

Déduction accordée aux petites entreprises

Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (annexe 7)	400	A
Revenu imposable de la ligne 360 (page 3), moins 100/28 du montant de la ligne 632* (page 8), moins 4 fois le montant de la ligne 636** (page 8), et moins tout montant exonéré de l'impôt de la partie I selon une loi fédérale	405	B
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)	410	C

Remarques :

1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition **divisé** par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

Réduction du plafond des affaires :

Montant C _____ x 415 ***	D =	E
11 250		
Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrivez « 0 »)	425	F
Plafond des affaires que la SPCC attribue selon le paragraphe 125(3.2) (ligne 515 ci-dessous)	427	G
Montant F moins montant G	427	H

Déduction accordée aux petites entreprises

Le moins élevé des montants A, B, C ou H _____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1 ^{er} janvier 2016	x 17 % =	1
		Nombre de jours dans l'année d'imposition		
Le moins élevé des montants A, B, C ou H _____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015	x 17,5 % =	2
		Nombre de jours dans l'année d'imposition		
Total des montants 1 et 2 (inscrivez le montant I à la ligne J, page 8)				430 I

* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

***** Les grandes sociétés**

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **précédente moins** 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **courante moins** 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, lisez les règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Revenu de société déterminé et attribution selon le paragraphe 125(3.2)

S'applique aux années d'imposition qui commencent après le 21 mars 2016

Sauf que, si l'année d'imposition de votre société a commencé avant et se termine le 22 mars 2016 ou après et dans l'année d'imposition d'une SPCC, vous pouvez attribuer un plafond des affaires à cette autre SPCC si son année d'imposition a commencé après le 21 mars 2016.

J Numéro d'entreprise de la société	K Revenu versé selon la division 125(1)a)(i)(B) à la société inscrite dans la colonne J ³	L Plafond des affaires attribué à la société inscrite dans la colonne J ⁴
490	500	505
1.		
2.		
3.		
4.		

Total **510** _____ Total **515** _____

Remarques :

3. Ce montant est [tel que défini dans le paragraphe 125(7) **revenu de société déterminé** a)(i)] le total des sommes dont chacune est un montant de revenu de la société pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement qui provient de la fourniture de biens ou services à une société privée (directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit), si les énoncés ci-après se vérifient :
 - (A) à un moment donné de l'année, la société (ou l'un de ses actionnaires) ou une personne qui a un lien de dépendance avec la société (ou avec l'un de ses actionnaires) détient une participation directe ou indirecte dans la société privée,
 - (B) il ne s'avère pas que la totalité ou la presque totalité de son revenu pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement provient de la fourniture de biens ou services :
 - (I) soit à des personnes (sauf la société privée) avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance,
 - (II) soit à des sociétés de personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance, sauf une société de personnes dans laquelle une personne qui a un lien de dépendance avec la société détient une participation directe ou indirecte.
4. Le montant du plafond des affaires que vous attribuez à une SPCC ne peut être plus élevé que le montant déterminé par la formule A – B, où A est le montant du revenu indiqué à la colonne K à l'égard de la SPCC, et B est la partie du montant décrit dans A que vous pouvez déduire à l'égard du montant du revenu visé dans les divisions 125(1)a)(i)(A) ou (B) pour l'année. Le montant de la ligne 515 ne peut être plus élevé que celui de la ligne 425.

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien

Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année d'imposition

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	A
Montant le moins élevé : B9 ou H9 de la section 9 de l'annexe 27	_____	B
Montant K13 de la section 13 de l'annexe 27	_____	C
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	432 _____	D
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	E
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)	_____	F
Revenu de placement total (ligne 440, page 6)*	_____	G
Total partiel (additionnez les montants B à G) _____ ▶		H
Montant A moins montant H (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	I
Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien – Montant I multiplié par 13 %	_____	J

Inscrivez le montant J à la ligne 638, page 8.

* Sauf pour une société qui est, tout au long de l'année, une société coopérative [selon le paragraphe 136(2)] ou une caisse de crédit.

Réduction d'impôt générale

Ne remplissez pas cette section si vous êtes une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de placement hypothécaire, une société de placement à capital variable ou une société qui a un revenu imposable non assujéti au taux d'impôt de 38 %.

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	K
Montant le moins élevé : B9 ou H9 de la section 9 de l'annexe 27	_____	L
Montant K13 de la section 13 de l'annexe 27	_____	M
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	434 _____	N
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	O
Total partiel (additionnez les montants L à O) _____ ▶		P
Montant K moins montant P (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	Q
Réduction d'impôt générale – Montant Q multiplié par 13 %	_____	R

Inscrivez le montant R à la ligne 639, page 8.

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I

Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition

Revenu de placement total (annexe 7)	440		A
Montant A	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 26 \frac{2}{3} \% =$	1
Montant A	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 30 \frac{2}{3} \% =$	2
Total partiel (montant 1 plus montant 2)			▶ B
Revenu de placement étranger (annexe 7)	445		C
Montant C	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 9 \frac{1}{3} \% =$	3
Montant C	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 8 \% =$	4
Total partiel (montant 3 plus montant 4)			D
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8) moins montant D (si négatif, inscrivez « 0 ») .			E
Montant B moins montant E (si négatif, inscrivez « 0 »)			F
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8)			G
$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 35 =$		5
$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 38 \frac{2}{3} =$		6
Total partiel (montant 5 plus montant 6)			H
Montant G	$\times \frac{100}{H}$	$=$	I
Revenu imposable (ligne 360, page 3)			J
Moins :			
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)			K
Montant I			L
Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (ligne 636, page 8)	$\times 4 =$		M
Total partiel (total des montants K à M)			▶ N
Total partiel (montant J moins montant N)			O
Montant O	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 26 \frac{2}{3} \% =$	7
Montant O	$\times \frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	$\times 30 \frac{2}{3} \% =$	8
Total partiel (montant 7 plus montant 8)			▶ P
Impôt de la partie I à payer moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 moins ligne 780, page 9)			Q
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : F, P ou Q	450		R

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente **460** _____

Moins :
Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente **465** _____ **A**

Plus :
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450, page 6) _____ **B**
Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3) _____ **C**
Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré d'une société remplacée après une fusion ou la liquidation d'une filiale **480** _____

Total partiel (montants B, C plus ligne 480) _____ **D**

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition – Montant A plus montant D **485** _____

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 3 de l'annexe 3) **E**

Montant E _____ × $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1^{er} janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ × 33 1/3 % = _____ **1**

Montant E _____ × $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ × 38 1/3 % = _____ **2**

Total partiel (montant 1 plus montant 2) _____ **F**

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus) _____ **G**

Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : F ou G _____ **H**

Inscrivez le montant H à la ligne 784, page 9.

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) multiplié par 38 % **550** _____ A

Impôt additionnel sur le revenu d'une entreprise de prestation de services personnels (article 123.5)

Revenu imposable provenant d'une entreprise de prestation de services personnels **555** _____ × $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ × 5 % = **560** _____ B

Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **602** _____ C

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)
(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)

Revenu de placement total (ligne 440, page 6) _____ D

Revenu imposable (ligne 360, page 3) _____ E

Moins :

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4) _____ F

Montant net (montant E moins montant F) **▶** _____ G

Montant le moins élevé :
D ou G × $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1^{er} janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ × 6 2/3 % = _____ 1

Montant le moins élevé :
D ou G × $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ × 10 2/3 % = _____ 2

Impôt remboursable sur le revenu de placement pour les sociétés privées sous contrôle canadien (montant 1 plus montant 2) **604** _____ **▶** _____ H

Total partiel (**additionnez** les montants A, B, C et H) _____ I

Moins:

Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4) _____ J

Abattement d'impôt fédéral **608** _____

Déduction pour bénéficiaires de fabrication et de transformation (annexe 27) **616** _____

Déduction pour société de placement **620** _____

Gains en capital imposés **624** _____

Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17) **628** _____

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21) **632** _____

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21) **636** _____

Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant J, page 5) **638** _____

Réduction d'impôt générale (montant R, page 5) **639** _____

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21) **640** _____

Déduction pour banque canadienne admissible selon l'article 125.21 **641** _____

Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible **648** _____

Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **652** _____

Total partiel **▶** _____ K

Impôt de la partie I à payer – Montant I moins montant K _____ L

Inscrivez le montant L à la ligne 700, page 9

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer (montant L, page 8)	700 _____
Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)	708 _____
Impôt de la partie III.1 à payer (annexe 55)	710 _____
Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)	712 _____
Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)	716 _____
Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)	720 _____
Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)	724 _____
Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)	727 _____
Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)	728 _____

Total de l'impôt fédéral _____

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale **750** _____
 (s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiples » et remplissez l'annexe 5)

Impôt provincial ou territorial net à payer (sauf Québec et Alberta) **760** _____
 Total de l'impôt à payer **770** _____ **A**

Moins autres crédits :

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)	780 _____
Remboursement au titre de dividendes (montant H, page 7)	784 _____
Remboursement fédéral au titre des gains en capital (annexe 18)	788 _____
Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	792 _____
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (formulaire T1131)	796 _____
Remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (formulaire T1177)	797 _____
Impôt retenu à la source	800 _____

Montant total sur lequel l'impôt a été retenu **801** _____

Remboursement provincial ou territorial au titre des gains en capital (annexe 18)	808 _____
Remboursement des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux (annexe 5)	812 _____
Impôt payé par acomptes provisionnels	840 _____
Total des crédits	890 _____ B

Solde (montant A moins montant B) _____

Code de remboursement **894** Trop-payé _____

Demande de dépôt direct

Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :

Commencer Corriger les renseignements

910 _____ Numéro de succursale

914 _____ **918** _____
 Numéro de l'institution Numéro de compte

Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
 Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.
 Inscrivez le montant à l'endroit approprié. En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde impayé **910** _____

Pour en savoir plus sur les modes de paiement, allez à arc.gc.ca/paiements.

Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde? **896** 1 Oui 2 Non

Si la déclaration a été préparée par un spécialiste en déclarations moyennant des frais, inscrivez son numéro de TED **920** _____

Attestation

Je, **950** _____, **951** _____, **954** _____
 Nom Prénom Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 _____ **956** _____
 Date (aaaa/mm/jj) Signature du signataire autorisé de la société Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si **non**, fournissez les renseignements ci-dessous **957** 1 Oui 2 Non

958 _____ **959** _____
 Nom de l'autre personne autorisée Numéro de téléphone

Langue de correspondance – Language of correspondence

Indiquez votre langue de correspondance en inscrivant **2** pour français ou **1** pour anglais. **990**

Indicate your language of correspondence by entering **2** for French or **1** for English.